

École Libanaise - Qatar

Politique d'assiduité

Préambule

À la LSQ, nous pensons qu'il existe un lien étroit entre la fréquentation scolaire et les résultats des élèves. Selon les recherches, les élèves qui fréquentent l'école ont plus de chances d'obtenir de meilleurs résultats. Cependant, une mauvaise fréquentation peut avoir un impact négatif sur les progrès des élèves et sur leurs résultats globaux.

Objectifs de cette politique

La LSQ vise à :

- souligner que l'assiduité des élèves est essentielle pour tirer pleinement parti de toutes les possibilités éducatives offertes à l'école et pour maximiser les résultats individuels.
- rendre explicites nos attentes en matière de fréquentation à toutes les parties prenantes.
- promouvoir une approche cohérente dans l'ensemble de notre école pour tout ce qui concerne l'assiduité.
- clarifier les rôles et les responsabilités du personnel, des parents et des élèves concernés en matière d'assiduité.
- communiquer à toutes les parties concernées les règles relatives à l'assiduité et les catégories d'absence qui sont considérées comme "autorisées" ou "non autorisées".
- souligner la nécessité d'un partenariat entre l'école et la maison pour maintenir une assiduité élevée.

Absences autorisées

L'école peut autoriser un congé en cas de circonstances exceptionnelles.

Les raisons valables des absences autorisées ou justifiées sont :

1. Un étudiant est malade ou reçoit des soins médicaux
2. Un étudiant participant à des concours internes ou externes et à des événements éducatifs
3. Urgences familiales imprévues qui nécessitent l'absence de l'élève de l'école
4. Suspension de l'école

Dans le cas 1 (sauf en cas d'urgence médicale), une **demande d'absence** accompagnée de tous les documents requis, tels que des ordonnances médicales, doit être soumise à l'avance par voie électronique au directeur de cycle en indiquant la date et la durée de l'absence. Dans les cas 2,3, le directeur de cycle fera preuve de discernement professionnel pour décider si l'absence peut être autorisée.

Nous nous attendons à ce que les absences soient réduites au minimum ; les rendez-vous médicaux et dentaires de routine devraient être organisés en dehors des heures de cours dans la mesure du possible.

Absences non autorisées

Ce sont des absences où :

- aucune lettre ou explication acceptable n'est fournie par les parents
- le motif de l'absence n'entre pas dans l'une des catégories d'absence autorisée ci-dessus

Dans ces cas, les absences seront classées comme non autorisées.

Conséquences des absences non autorisées

Nombre d'absences non autorisées par trimestre	Conséquence
1-2	Aviser les parents par SMS
3	Contacter les parents par téléphone
4-5	Avertir les parents par une note officielle sur le portail de l'école
6 ou plus	Les parents rencontrent le directeur de cycle et signent un avertissement

Retard

La ponctualité est importante et les élèves qui sont en retard manquent des occasions d'apprendre. Le soutien et l'aide des parents sont nécessaires pour donner l'exemple d'une bonne gestion du temps et pour démontrer un engagement en faveur de l'éducation.

Participation et inscription au campus de Dafna

- Les élèves doivent être présents à l'école au plus tard à 7h30.

Participation et inscription au campus de Hitmi

- Les élèves doivent être présents à l'école au plus tard à 8h00

Retard en classe

L'école surveillera les retardataires persistants. Les élèves qui arrivent en retard à l'école devront d'abord se présenter au bureau, et l'assistant du directeur de cycle leur délivrera une autorisation de retard à présenter à l'enseignant de la classe.

Si votre enfant arrive en retard à l'école/aux cours, les mesures suivantes seront prises par la suite:

1. Avertir les parents par SMS.
2. Contacter les parents par téléphone.
3. Avertir les parents par une note officielle sur le portail de l'école.
4. Les parents rencontrent le HOS et signent une lettre d'avertissement.
5. Détention après l'école pour les élèves des cycles 3 et 4

Assiduité lors de l'apprentissage à distance

En cas d'urgence, par exemple en cas de fermeture forcée d'une école, les élèves peuvent être invités à étudier chez eux, en tout ou en partie. Dans de telles circonstances, les enseignants, les parents et les élèves doivent suivre les instructions et les lignes directrices communiquées par l'école concernant la fréquentation et les procédures d'inscription des élèves.

Rôles et responsabilités

Un taux de fréquentation élevé dépend d'une forte coopération entre les parents et l'école.

On attend des parents qu'ils :

- s'assurent que leur enfant arrive à l'école à l'heure.
- informent l'école si leur enfant sera absent ou en retard, avec une estimation de la durée probable de l'absence.

On attend des élèves qu'ils :

- respectent les horaires de l'école.
- assurent le suivi des travaux scolaires et des devoirs manqués.
- passent un examen/quiz manqué le jour du retour à l'école.

L'école devra :

- assurer le suivi de toute préoccupation signalée par les parents à l'école qui pourrait affecter l'attitude ou le sentiment de bien-être de leur enfant à l'école.
- aider les élèves à réintégrer l'école après une maladie ou d'autres circonstances individuelles.
- rappeler régulièrement et systématiquement aux élèves l'importance d'une bonne assiduité et de la ponctualité.

Fin de journée

Les parents doivent aller chercher leurs enfants dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours.

Les parents qui sont en retard pour venir chercher leurs enfants seront contactés par téléphone. Les élèves seront surveillés par un des membres du personnel jusqu'à ce que leurs parents viennent les chercher.

Il est prévu que les élèves restent à l'école pendant toute la durée de la journée scolaire. Dans des situations inévitables, les parents doivent contacter l'école à l'avance pour demander la permission de venir chercher leur(s) enfant(s) plus tôt.

Examen de la politique

Cette politique a été revue et mise à jour en janvier 2021. L'équipe de direction académique continuera à surveiller l'application et l'efficacité de cette politique. Elle sera réexaminée tous les cinq ans et mise à jour, si nécessaire.

Annexe 1

Lettre d'avertissement assiduité / retard de la LSQ

Date : _____

Nom de l'élève : _____

Classe et section : _____

Nom des parents : _____

Cher parent,

Votre enfant a été absent / en retard _____ fois. Une mauvaise assiduité aura un effet négatif sur ses performances. Par conséquent, votre enfant sera mis à l'épreuve et votre coopération est requise pour rectifier le problème d'assiduité. Le non-respect des règles de l'école en matière d'assiduité peut entraîner l'exclusion de votre enfant de l'école.

Signature du directeur de cycle : _____

Signature des parents : _____